

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Convention relative à la mise en place de mesures alternatives aux poursuites pénales des infractions en matière de sécurité sanitaire des aliments entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Laboratoire Départemental d'Analyses et le Tribunal de Grande Instance de Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention relative à la mise en place de mesures alternatives aux poursuites pénales des infractions en matière de sécurité sanitaire des aliments, entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Laboratoire Départemental d'Analyses et le Tribunal de Grande Instance de Marseille, conformément au projet annexé au rapport,
- d'autoriser la signature de cette convention par la Présidente du Conseil départemental.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée